

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : S'arrêter, c'est se protéger et protéger les autres

Initiant-e(-s) : Françoise Piron

Le refus d'obtempérer et le délit de fuite sont des infractions graves qui mettent en danger la vie du conducteur ou de la conductrice, des passagers et des forces de l'ordre. Beaucoup de jeunes ignorent les conséquences juridiques et humaines de ces comportements. Une campagne de sensibilisation ciblée destinée aux jeunes adultes permettrait de rappeler les règles à suivre lors d'un contrôle et expliquerait les risques encourus. L'objectif est de protéger les jeunes et de renforcer la sécurité de toutes et tous.

[Le refus d'obtempérer et le délit de fuite constituent des infractions graves qui mettent inutilement en danger la vie de celui qui commet ces actes, mais également celle des passagers, des usagers et usagers de la route et des forces de l'ordre.

Or, il apparaît que nombre de jeunes, par manque de connaissance ou sous l'effet de la pression sociale, n'ont pas toujours conscience de la gravité juridique et humaine de ces comportements. Une tentative de fuite pour éviter un contrôle peut avoir des conséquences dramatiques et irréversibles, tant sur le plan pénal que sur le plan sécuritaire.

Afin de prévenir de tels risques et d'encourager une attitude responsable, il est proposé que la Municipalité mette en place une **campagne de sensibilisation ciblée**, destinée particulièrement aux adolescentes et adolescents, et aux jeunes adultes.

Il s'agirait avec cette campagne de :

- rappeler les règles de base lorsqu'une personne est sommée de s'arrêter par la police ;
- expliquer clairement ce qu'implique juridiquement un refus d'obtempérer ou un délit de fuite ;
- mettre en lumière les conséquences humaines et légales de tels actes ;
- promouvoir des comportements responsables et respectueux des règles de circulation et de l'autorité.

Une telle démarche permettrait de protéger nos jeunes contre des choix irréfléchis aux conséquences parfois tragiques, tout en renforçant la sécurité de l'ensemble de la collectivité.]

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Mettre sur pieds une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes sur les risques liés au refus d'obtempérer et au délit de fuite

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 16 septembre 2025
PIRON

Mme Françoise



Signataire(s) :

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.